

Séance du 19 décembre 2024

Date : 19/12/2024

Numéro : 46/2024

Afférents au Conseil Municipal : 18

En exercice : 18

Présents : 12

Absents excusés : 2

Absents non excusés : 4

Retard : 0

Pouvoirs : 2

Pris part à la délibération : 14

DATE DE LA CONVOCATION

10/12/2024

DATE D’AFFICHAGE

23/12/2024

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

L’an deux mille vingt-quatre, le 19 décembre à Dix-neuf heures et zéro minute, Le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Madame Marie-Claire DILLY.

Présents : Mmes Isabelle BREUER, Fernande HELENA, Christiane DEBATTY, Florence GALVAING, Claudie JOBARD, Mrs José DE SOUSA, Daniel SUBIRANIN, Guy CONON, Patrick CHARLES, Jean-François SIRANDRÉ, François MAUCHAND

Absents excusés : M. Philippe CATEL, Gérald NEVORET

Absents non excusés : Mr Jean-Baptiste COUTACHOT, Laurent VAN ASSEL, Mmes Pascale PERIER, Manon JOLIVET.

Pouvoirs : Philippe CATEL a donné pouvoir à Daniel SUBIRANIN

Gérald NEVORET a donné pouvoir à Marie-Claire DILLY

Retard : aucun

Secrétaire de séance : Mme Isabelle BREUER

FINANCES – AAP 2025 – Conseil Départemental

Mme La Maire expose au Conseil Municipal que le règlement d’intervention de l’AAP départemental 2025 a été adopté, par le Conseil départemental.

Les conseillers départementaux du canton de Givry l’ont présenté aux élus lors de la réunion du 25 novembre 2024.

Les communes ont jusqu’au 31/12/2024 pour déposer leurs dossiers de demande de concours financier.

Après délibération le Conseil Municipal à l’unanimité :

- **SOLLICITE** une subvention auprès du CD 71, dans le cadre de l’AAP 2025, (volet 2-Urbanisme habitat cadre de vie et environnement 2.22 Aménagement durable des espaces publics des centres bourgs-renaturation et adaptation au changement climatique), pour financer l’aménagement de la **rue Colin** - coût estimatif des travaux s’élève à **289 546.00 € HT**. (MOE- Travaux)
- **AUTORISE** Mme La Maire pour toutes démarches relatives au dossier.

POUR EXECUTION CONFORME,

Certifié Exécutoire,

La Maire, Marie-Claire DILLY.



Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le 20/12/2024

ID : 071-217101708-20241219-46_2024-DE

